

CERTIFICATION COMPETENCE COACH A L'INVENTAIRE DU CNCP



Les compétences de coach, peuvent être validées par une certification professionnelle à l'INVENTAIRE du CNCP, reconnue par l'Etat

Utiliser les techniques de coaching dans l'accompagnement des individus et des équipes sont essentielles pour les managers et les responsables Ressources Humaines désirant améliorer leurs pratiques professionnelles et ainsi obtenir une progression de la performance de l'entreprise.

Cœuvrant au développement individuel et collectif cette certification vise à guider les collaborateurs pour atteindre les objectifs de leur fonction.

Compétences constituant la certification

- Savoir accompagner l'individu par des techniques de coaching dans sa dynamique de changement
- Intégrer les fondamentaux du fonctionnement de l'équipe pour pouvoir l'accompagner

Valeur ajoutée pour les personnes

Cette certification utilise les techniques de coaching dans l'accompagnement des individus et des équipes qui permettent de :

- Faire progresser professionnellement les individus dans leur fonction
- Participer à leur évolution professionnelle (mobilité interne ou externe)
- S'engager dans de nouvelles responsabilités
- Développer un management collaboratif et coopératif

Valeur ajoutée pour l'entreprise

Cette certification permet :

- D'améliorer la performance des entreprises en favorisant le développement individuel et collectif.
- Favoriser la motivation et l'implication des collaborateurs.

Modalités d'obtention de la certification :

La certification à l'Inventaire résulte de :

- La participation du stagiaire aux modules de formation de Compétence coach
- La passation individuelle ou en collectif devant un jury dans le cadre d'une :
 - Mise en situation réelle sur la préparation et la conduite d'un entretien individuel.
 - Mise en situation réelle d'une conduite d'entretien avec restitution d'une bande son ou d'une vidéo.
 - Soutenance orale sur la préparation et la conduite d'une animation de groupe.

Le jury de certification est composé de 3 personnes :

- Un responsable pédagogique qui accompagne les participants tout au long de la formation
- Deux personnes extérieures à la formation appartenant à l'entreprise (l'un représentant employeur et l'autre salarial)

La certification n'est pas automatique. Le jury déterminera si l'évaluation des compétences professionnelles attendues ont bien été obtenues, conformément à une grille d'évaluation. Les consignes de passation devant le jury seront remises au stagiaire.
